

# Cahier des charges

## Cartographie des enjeux agricoles de la Commune de Saint-Genest-Malifaux en amont de la révision du document d'urbanisme

### A/ Mission

#### 1. Objet de la mission

L'objet de cette mission est de produire un diagnostic territorial des enjeux agricoles, pour la commune de *Saint Genest Malifaux*, dans le cadre de *la révision de son Plan Local d'Urbanisme*. Ce diagnostic devra permettre à la commune d'avoir une vision claire des enjeux agricoles actuels et futurs, et ainsi apporter des orientations de planification urbaine favorables à l'économie agricole, dans le cadre de son PLU.

#### 2. Contexte

##### a) Contexte général et local

L'approbation du projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Sud Loire, le 3 février 2010, impose aux communes de mettre rapidement en compatibilité leur document d'urbanisme avec ce document de planification. La limitation de l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels est l'un des axes prioritaires de ce SCOT.

En effet, une certaine périurbanisation engendre de fortes pressions sur le foncier agricole et naturel et l'activité agricole s'en trouve perturbée : morcellement du parcellaire, difficultés de reprise des exploitations devenues peu rentables, conflits d'usage et de voisinage ...

*La révision* d'un Plan Local d'Urbanisme est alors un moment privilégié pour mieux appréhender la problématique agricole. Un diagnostic territorial des enjeux agricoles permet d'avoir une image réaliste de la pérennité des exploitations du territoire, de leur transmissibilité et des difficultés rencontrées (foncier, déplacement, mitage, proximité du bâti résidentiel ...).

##### b) Contexte politique

La commune de *Saint-Genest-Malifaux*, lors de son conseil municipal du *1er avril 2011*, a décidé d'effectuer un diagnostic territorial des enjeux agricoles afin de mieux prendre en compte les spécificités de cette profession qui façonne, entretient et produit sur le territoire.

Fort de cette volonté politique de soutien à l'agriculture sur son territoire, la commune s'inscrit ainsi dans une démarche portée également par Saint-Etienne Métropole et le Conseil Général de la Loire.

### 3. Méthodes et attentes pour l'élaboration du diagnostic

#### a) Méthode

*Au préalable, le prestataire devra prendre en compte les études existantes (diagnostic agricole existant dans le cadre d'études déjà réalisées, liste des bâtiments pouvant changer de destination établi par la commune, périmètre de protection des barrages ...).*

Le présent cahier des charges n'a pas pour vocation de fixer une méthodologie, mais d'attirer l'attention du prestataire quant aux attentes de la commune.

Une attention toute particulière sera portée à la place de la concertation et des enquêtes de terrain. En effet, une bonne connaissance des problématiques et des enjeux agricoles passe nécessairement par une phase de discussion et de rencontre physique avec les exploitants du territoire.

Les modalités envisagées sont donc les suivantes :

- constitution d'un comité de pilotage (prestataires, élus référents, partenaires techniques) ;
- réunions avec les exploitants du territoire pour l'enquête (collectives et/ou individuelles) ;
- validation des cartes, des analyses et des propositions d'actions ou de planification avec les exploitants concernés et les élus ;
- création d'un questionnaire adapté comme support d'enquête ;
- création d'une base de données exploitable sous SIG pour actualisations ultérieures.

NB : une participation minimale de 80% des personnes enquêtées et de 85% des surfaces exploitées est attendue. Pour cela, le prestataire veillera, dans la mesure du possible, à réunir les conditions favorables à la bonne participation des exploitants (dates, heures de convocation, ...). De plus, les personnes ne s'étant pas rendues à l'enquête devront être relancées téléphoniquement.

#### b) Résultats attendus – TRANCHE FERME

Le diagnostic devra comporter au minimum deux parties distinctes, l'une qui constituera *l'état des lieux* proprement dit, et l'autre qui abordera la définition des *orientations stratégiques de planification* ainsi que leurs déclinaisons en *actions* concrètes.

*L'état des lieux* s'attachera à recueillir, compiler et analyser toutes les informations disponibles sur l'agriculture du territoire (statistiques officielles, études antérieures, données personnelles ...). A minima et de manière non exhaustive, cette partie du diagnostic devra faire apparaître :

- une synthèse du territoire (caractéristiques géographiques, administratives, socio-économiques ...),
- une carte des potentialités naturelles du territoire (bois, prairies, cultures, espaces à vocation naturelle ...)
- une carte de synthèse de l'agriculture du territoire (surfaces agricoles, identification et typologie des exploitations, des exploitants, des productions ...),
- l'identification des menaces qui pèsent sur l'agriculture de la commune,
- l'identification des exploitations agricoles du territoire, ayant leur siège sur la commune ou pas,
- les références techniques de ces exploitations (droits à produire, chargement, DPU ...),
- la structure foncière de ces exploitations (localisation des parcelles et modes de faire-valoir),
- l'identification, dans la mesure du possible, des projets des agriculteurs à plus ou moins court terme (5-10 ans) : succession, installation, création de nouveaux bâtiments, ...),
- l'identification des principales menaces par exploitation (mitage, disponibilité du foncier, circulation du bétail et des engins agricoles, respect des distances d'épandage ...),

- l'identification des parcelles portant un engagement, une contrainte à moyen terme (travaux, PHAE, conversion bio ...) ou un caractère stratégique (proximité bâtiment, circulation du troupeau ...);
- l'identification des parcelles disponibles à moyen terme (5 ans);
- la dispersion parcellaire;
- l'identification des exploitations sans repreneur connu;
- l'identification des candidats à l'installation sur la commune;
- une carte de synthèse des potentiels économiques de l'agriculture (potentiel économique fort, moyen, faible).

NB : concernant le travail cartographique, le choix d'une échelle favorable à la bonne interprétation des données est impératif.

Fort de ce constat et de **l'interprétation de ces données**, le prestataire devra **accompagner l'équipe municipale** dans la définition de ses objectifs en matière d'économie agricole et proposer leurs mises en œuvre dans le cadre de la planification urbaine.

L'étude agricole devra impérativement tenir compte du calendrier (délai de réalisation et calendrier de révision du document d'urbanisme); le bureau d'études en charge de l'étude agricole sera également amené à garantir une articulation avec la révision du document d'urbanisme (réunion conjointe avec le bureau d'études chargé de la révision du document d'urbanisme par exemple).

**De plus, ces orientations stratégiques de planification seront déclinées en *propositions d'actions***; elles seront territorialisées et cartographiées lisiblement. A minima et de manière non exhaustive, cette partie du diagnostic devra faire apparaître :

- un rappel des enjeux et des objectifs à atteindre;
- l'explication des différents outils utilisables suivant les problématiques décelées lors de l'enquête et de l'analyse (concept de « boîte à outils »);
- l'évaluation comparée du coût et de l'efficacité de ces outils;
- les propositions concrètes, localisées et argumentées;
- le calendrier de mise en œuvre de ces propositions;

les scénarii de financement potentiels de ces actions.

#### c) résultats attendus – TRANCHE CONDITIONNELLE

Au regard des cartes de synthèse des enjeux effectuées précédemment, le prestataire sera amené à réaliser des zooms sur des secteurs ou exploitations stratégiques (secteurs agricoles à proximité du bourg ou dans l'enveloppe urbanisable du bourg, exploitations, bâtis et parcelles agricoles à proximité du bourg ...). Sur ces zooms devront apparaître de manière plus fine une ou des orientation(s) d'aménagement (proposition de zonage, distance par rapport aux tiers ...).

## 4. **Gouvernance du projet et rôle du prestataire**

### a) Pilotage politique et technique

Pour mener à bien ce diagnostic territorial des enjeux agricoles, un comité de pilotage sera créé. Ce comité sera chargé de valider toutes les étapes du diagnostic et de remettre ce travail en perspective. Il sera composé des élus locaux, des partenaires techniques et financiers (Parc Naturel Régional du Pilat, Conseil Général de la Loire ...) et de toute personne ressource dont les compétences seraient jugées utiles sur cette thématique.

b) Concertation

La concertation avec les exploitants sera assurée tout au long du diagnostic. Les différentes réunions envisagées avec les élus et les exploitants seront le support de cette concertation. Tout autre support de communication sera le bienvenue.

c) Rôle du prestataire

Le prestataire sera chargé d'animer les travaux, de faire les comptes rendus et d'assurer la participation à toutes ces instances. Une participation importante tout au long du diagnostic sera un gage de réussite. Il devra également accompagner la commune tout au long du dispositif et favoriser la bonne appropriation de l'étude par l'équipe municipale.

## **B/ Modalités pratiques pour l'exécution de la mission**

1. Identification du demandeur – contact

Commune de :  
Saint-Genest-Malifaux  
Adresse : Mairie de Saint-Genest-Malifaux  
BP 01  
42660 ST-GENEST-MALIFAUX  
Contact : M Noël Bonche

2. Composition de l'équipe et références à joindre au dossier

3. Remise de l'offre avant le 10 juin 2011 à 16 h 00

4. Critères de jugement des offres :

- Prix : 50 %
- Références - études similaires moins de 3 ans : 50 %

5. Délais de réalisation : 6 mois maximum